

Exploitation
appartenant à la
Classe 3

« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »

La liberté de faire ce que l'on aime

Eric Chalin et fils

L'Exploitation en quelques chiffres

- Située dans le Maine et Loire dans la vallée de la Loire, Rochefort-sur-Loire
- 2 associés : Eric et Eline Chalin
- 60 vaches laitières
Montbéliardes : 300 000 litres/an, 5 000 l/VL
- 98 ha de SAU (2018) :
5,5 ha de maïs ensilage,
0,5 ha de betteraves
fourragères, 12 ha de
prairies temporaires et
80 ha de prairies
permanentes, en zone
inondable
- Autonome en fourrage
(avec la possibilité, en
périodes difficiles, de
récolter de d'herbe sur pied
sur une exploitation
voisine, 10 ha)
- Agriculture biologique
- MAEC Zone Humide

Trajectoire

- Reprise de l'exploitation familiale, installation d'Éric en 2000 et création du GAEC avec son père
- Augmentation des volumes de lait, arrêt de la production de bœufs
- Changement d'associé avec l'installation d'Éline en 2014
- En 2018, passage en Agriculture biologique

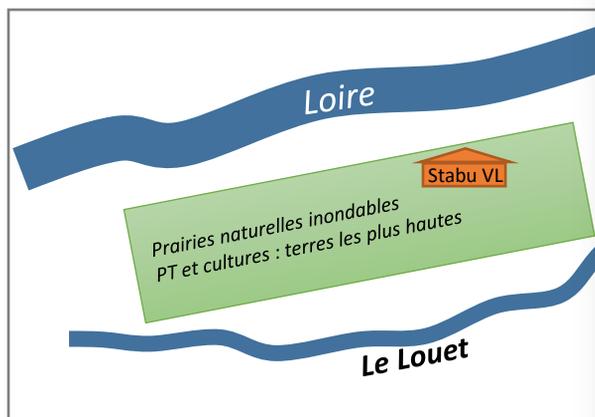
GAEC Chalin

« Ici, on est lié à la nature. C'est nécessaire pour passer les bonnes et les mauvaises années. Il faut savoir s'adapter, notamment aux aléas climatiques. On ne cherche pas la haute performance technique, car ça ne collerait pas avec notre environnement. Il faut nécessairement changer sa vision des choses, il faut savoir vivre et travailler avec la nature. »

Organisation de l'exploitation et place des zones humides (cf. Schéma)

Le siège d'exploitation est situé dans la vallée de Rochefort au sud de la Loire. **Toute la ferme est en zone inondable.** L'ensemble des terres est recouvert d'eau pratiquement tous les ans (4 sur 5 ans). La période de submersion est plus ou moins longue, quelques jours à plusieurs semaines, mais également fluctuante selon les mois et les années. Les crues ont lieu généralement en hiver, entre janvier et février, mais peuvent survenir à d'autres moments. Par exemple, en 2016, une crue exceptionnelle a recouvert l'ensemble des surfaces pendant 3 semaines au début du mois de juin, réduisant considérablement la quantité mais surtout la qualité des fourrages récoltés. La hauteur de submersion peut, elle aussi, être très variable. « Il n'y a pas de règles. » L'exploitation est donc fortement tributaire de ces aléas, sa structuration et son fonctionnement sont donc organisés en fonction de l'ensemble de ces risques. Les bâtiments et les prairies temporaires sont situés sur les parties les plus hautes.

Organisation du parcellaire (vallée alluviale)



La conduite sur zones humides en chiffres

Année 2017, année difficile pour récolter, avec sécheresse l'été et après la crue de 2016, pas de stock d'avance.

PATURAGE

Pâturage : toute l'année (selon types d'animaux et sauf en cas de crues)

Chargement instantané au printemps (vaches laitières) : 3,5 VL/ha

Total pâturé en matière sèche : 205 TMS/an

Besoins des troupeaux couverts par le pâturage sur zone inondable : 62 %

RECOLTE

40 ha récoltés en foin et une 20aine ha enrubannées

Total foin : 104 TMS (rendement 2,6 TMS/ha)

Total enrubannage : 75 TMS (rendement 3-4 TMS/ha)

Ensilage maïs (avec dérobés en méteil qui ont été consommés en été, ce qui a permis de ne pas entamer les stocks de foin, mais qui a réduit la production de maïs) : 70 TMS (rendement 8 TMS/ha)

Production totale en fourrage (hors dérobés) : 250 TMS

TOTAL production des surfaces en zones inondables : 455 TMS

«Notre conversion en agriculture biologique a permis de valider ce que l'on faisait déjà avant. Il y a juste le prix de l'aliment qui change. On a également réduit la production de maïs ensilage et augmenter la surface en prairies.

On a décidé de franchir le pas vers l'agriculture biologique après une année de galère en 2016 (crues en période de récolte). Avant, on se disait que les mauvaises années on serait contents de ne pas être en bio, mais, cette année-là, on a remarqué que finalement on n'avait pas plus acheté que d'habitude et on avait même réussi avec ce que l'on avait, ça a fini de nous convaincre de passer en bio ! »



Conduite des troupeaux et du pâturage sur les zones inondables

Les vêlages sont étalés avec un pic en septembre. Les génisses vêlent à 3 ans.

Le troupeau est scindé en 5 lots : les vaches en production, 3 lots de génisses selon leur classe d'âge et un lot de vaches tarées. Les vaches en lactation sont prioritaires et pâturent les meilleures surfaces.

Le lot de vaches (55 à 60 VL) sort début avril sur les prairies permanentes. Le pâturage est, selon la disposition des parcelles, rationné quotidiennement (fil avant). Les vaches peuvent rester 4 jours maximum sur un même parc. *« Il ne faut pas les laisser trop longtemps sur une même surface »*. Elles tournent sur environ 16 ha au printemps. Toutes les semaines, elles pâturent aussi des prairies temporaires de chicorées, utilisées comme une prairie « santé » (environ 1,5 jour / semaine).

A partir de juin jusqu'au mois d'août, les vaches en pleine lactation reçoivent du concentré VL18 (1kg/VL). Les vaches effectuent un deuxième puis un troisième passage sur les surfaces pâturées au printemps pour finir l'herbe (nettoyage). En été, elles sont complémentées en enrubannage et en foin car la quantité d'herbe est insuffisante (fin juin à fin août). A partir de septembre, elles pâturent ensuite

les regains de prairies qui ont été fauchées au printemps (uniquement les prairies sous contrat MAEC). Elles peuvent recevoir du fourrage en complément, mais en quantité limitée. Les vaches restent au pâturage jusqu'à mi-décembre (clause contrat MAEC), avec une distribution, à partir de novembre, de maïs ensilage et d'un complément azoté (1kg/VL).

« L'exploitation a une plus grande amplitude de pâturage à l'automne qu'au printemps » soulignent les éleveurs.

Les petites génisses de l'année démarrent le pâturage fin avril et restent dehors tout au long de leur croissance y compris l'hiver (excepté en période de crues). Elles reçoivent du foin en complément si l'herbe est insuffisante à certaines périodes de l'année, notamment à partir de juin et en hiver. Elles pâturent les regains des prairies permanentes enrubannées à l'automne. Les génisses de 3 ans intègrent le lot des vaches laitières lors du vêlage.

Les vaches tarées sont d'abord entrées en bâtiment où elles consomment du foin pour éviter la fièvre de lait, puis elles peuvent partir au pâturage en été en recevant toujours une complémentarité en foin. Elles passent alors derrière le pâturage des lots des veaux de renouvellement et des génisses.

« On essaye de valoriser au maximum nos surfaces par le pâturage.

Sur l'exploitation, il n'y a pas un brin d'herbe qui ne soit pas mangé. »

Les zones inondables de vallée présentent de nombreux atouts par rapport aux zones de coteaux

Mis à part leur caractère inondable, les terres offrent des conditions de production intéressantes : on ne trouve pas de pierres dans les champs, tout est plat, il est facile de passer partout en toute sécurité, le sol est profond. Il n'est donc pas trop compliqué de réussir les cultures. Le démarrage de la production est plus précoce sur les terres les plus hautes, en cas de crues, les terres se ressuient assez vite, il n'y a donc pas de problème de portance.

Par rapport aux fréquences d'inondation, jusqu'à maintenant l'exploitation n'a pas pris trop de risque, notamment par rapport aux cultures choisies et la période d'implantation : il y a surtout de la luzerne en mélange, et également un essai de chicorée - plantain – trèfle, qui a bien fonctionné.

Gestion et entretien des prairies en zones humides

Il n'y a pas d'apport d'engrais, ni de fumier, excepté sur les prairies temporaires et les prairies permanentes enrubannées.

Les éleveurs réalisent un gyrobroyage des chardons annuellement.

L'abreuvement est réalisé en majorité par un réseau de tuyaux enterrés.

Au niveau sanitaire, les éleveurs ne notent pas de problèmes ou de précautions particulières à prendre par rapport au pâturage de ces surfaces.



La transmission des savoirs

« Mon père arrivait toujours à s'en sortir en ne faisant pas trop de frais, avec une exploitation à taille humaine. On continue avec les mêmes principes, en essayant d'augmenter la valeur ajoutée, notamment avec le bio. Il faut arriver à en vivre sans être débordé par le temps de travail.

On pourrait produire plus, car il y a de la demande en lait bio, mais on préfère être autonome dans nos choix et vivre et travailler avec la nature. »



Classification des exploitations

Classe 1	« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »
Classe 2	« Exploitations herbagères et autonomes en Bovin viande, avec une vision économique de l'exploitation (gestionnaire entreprise) »
Classe 3	« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »
Classe 4	« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »
Classe 5	« Exploitations en polyculture-élevage, tournées vers les cultures, avec atelier en BV en complément »
Classe 6	« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

Dans le cadre du Projet APEX,
financé par le programme CAS DAR 2014-2018
AAP14 N°5431

Réalisation : Fabienne Launay, Institut de l'élevage - IDELE

